

Déclaration de revenus et de prestations

Étape 1 – Identification et autres renseignements

QC 8

Identification

Inscrivez ci-dessous vos noms et adresse en lettres moulées.

Prénom _____

Nom légal _____

Adresse postale : app – n° et rue _____

CP _____ RR _____

Ville _____ Prov./terr. _____ Code postal _____

Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) : _____

Inscrivez votre date de naissance : _____

Année Mois Jour

Votre langue de correspondance : English Français

Your language of correspondence:

Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?

Si cette déclaration est pour une personne décédée, inscrivez la date du décès : _____

Année Mois Jour

Adresse courriel

Je comprends qu'en fournissant une adresse courriel, je m'inscris au courrier en ligne. J'ai lu et j'accepte les modalités et conditions énoncées à la page 17 du guide.

Inscrivez une adresse courriel : _____

État civil

Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2017 :

- 1 Marié(e) 2 Conjoint(e) de fait 3 Veuf (veuve)
- 4 Divorcé(e) 5 Séparé(e) 6 Célibataire

Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre 2017 : _____

Indiquez la province ou le territoire où vous résidez actuellement, s'il est différent de votre adresse postale ci-dessus : _____

Si vous étiez travailleur indépendant en 2017, indiquez la province ou le territoire où se situait votre entreprise : _____

Si vous êtes devenu résident du Canada ou avez cessé de l'être aux fins de l'impôt en 2017, indiquez :

vosre date d'entrée Mois Jour ou vosre date de départ Mois Jour

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)

Inscrivez son NAS : _____

Inscrivez son prénom : _____

Inscrivez son revenu net de 2017 pour demander certains crédits : _____

Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) inscrit à la ligne 117 de sa déclaration : _____

Inscrivez le montant de remboursement de la PUGE inscrit à la ligne 213 de sa déclaration : _____

Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2017 : 1

N'inscrivez rien ici



Élections Canada (Pour en savoir plus, lisez le guide à la page 19.)

- A) Avez-vous la citoyenneté canadienne? Oui 1 Non 2
Si oui, répondez à la question B. Si non, passez la question B.
- B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs? Oui 1 Non 2

Votre autorisation reste en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus. Ces renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, comprenant notamment l'échange d'information avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux, les députés, les partis politiques enregistrés et, en période électorale, les candidats.

N'inscrivez rien ici	172					171				
----------------------	-----	--	--	--	--	-----	--	--	--	--

Étape 1 – Identification et autres renseignements (suite)

Répondez à la question suivante :

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à un moment quelconque en 2017, dépassait 100 000 \$CAN?

Pour en savoir plus, lisez « Biens étrangers déterminés » dans le guide **266** Oui 1 Non 2

Si **oui**, remplissez le formulaire T1135 et joignez-le à votre déclaration.

Si vous avez fait affaire avec une fiducie ou une société non-résidente en 2017, lisez « Autres biens étrangers » dans le guide.

Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Avant d'inscrire un montant sur une ligne, lisez le guide à la ligne correspondante pour en savoir plus.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	101		
Commissions incluses à la ligne 101 (case 42 de tous les feuillets T4)	102		
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (lisez le guide à la ligne 101)	103		
Autres revenus d'emploi	104 +		
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	113 +		
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	114 +		
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 114 (case 16 du feuillet T4A(P))	152		
Autres pensions et pensions de retraite	115 +		
Choix du montant de pension fractionné (joignez le formulaire T1032)	116 +		
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)	117 +		
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	185		
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	119 +		
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (joignez l'annexe 4)	120 +		
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés, de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 120.	180		
Intérêts et autres revenus de placements (joignez l'annexe 4)	121 +		
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement	122 +		
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité	125 +		
Revenus de location Bruts 160		Nets	126 +
Gains en capital imposables (joignez l'annexe 3)			127 +
Pension alimentaire reçue Total 156		Montant imposable	128 +
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)			129 +
Autres revenus Précisez :			130 +
Revenus d'un travail indépendant			
Revenus d'entreprise Bruts 162		Nets	135 +
Revenus de profession libérale Bruts 164		Nets	137 +
Revenus de commissions Bruts 166		Nets	139 +
Revenus d'agriculture Bruts 168		Nets	141 +
Revenus de pêche Bruts 170		Nets	143 +
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	144		
Prestations d'assistance sociale	145 +		
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	146 +		
Additionnez les lignes 144, 145 et 146 (lisez le guide à la ligne 250).	=		▶ 147 +
Additionnez les lignes 101, 104 à 143 et 147.		Voici votre revenu total.	150 =

Joignez seulement les autres documents (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **requis dans le guide** à l'appui des crédits ou des déductions que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives

Étape 3 – Revenu net

Inscrivez votre revenu total de la ligne 150.			150		
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	206				
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)		207			
Déduction pour REER et régime de pension agréé collectif (RPAC) (lisez l'annexe 7 et joignez les reçus)		208	+		
Cotisations de l' employeur au RPAC (montant sur vos reçus de cotisations RPAC)	205				
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (joignez le formulaire T1032)		210	+		
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)		212	+		
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)		213	+		
Frais de garde d'enfants (joignez le formulaire T778)		214	+		
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées		215	+		
Perte au titre d'un placement d'entreprise	Brute 228	Déduction admissible 217	+		
Frais de déménagement		219	+		
Pension alimentaire payée	Total 230	Déduction admissible 220	+		
Frais financiers et frais d'intérêt (joignez l'annexe 4)		221	+		
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)		222	+		•
Déduction pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant (joignez l'annexe 10)		223	+		•
Frais d'exploration et d'aménagement (joignez le formulaire T1229)		224	+		
Autres dépenses d'emploi		229	+		
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé		231	+		
Autres déductions Précisez :		232	+		
Additionnez les lignes 207, 208, 210 à 224, 229, 231 et 232.		233	=		
Ligne 150 moins ligne 233 (si négatif, inscrivez « 0 »)				234	=
Remboursement des prestations de programmes sociaux (si vous avez déclaré des revenus à la ligne 113, 119 ou 146, lisez le guide à la ligne 235). Utilisez la grille de calcul fédérale pour calculer votre remboursement.				235	-
Ligne 234 moins ligne 235 (si négatif, inscrivez « 0 »)					
Si vous avez un époux ou conjoint de fait, lisez le guide à la ligne 236.				236	=

Étape 4 – Revenu imposable

Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)		244			
Déduction pour prêts à la réinstallation d'employés (case 37 de tous les feuillets T4)		248	+		
Déductions pour options d'achat de titres		249	+		
Déductions pour autres paiements (si vous avez déclaré des revenus à la ligne 147, lisez le guide à la ligne 250)		250	+		
Pertes comme commanditaire d'autres années		251	+		
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années		252	+		
Pertes en capital nettes d'autres années		253	+		
Déduction pour gains en capital		254	+		
Déductions pour les habitants de régions éloignées (joignez le formulaire T2222)		255	+		
Déductions supplémentaires Précisez :		256	+		
Additionnez les lignes 244 à 256.		257	=		
Ligne 236 moins ligne 257 (si négatif, inscrivez « 0 »)				260	=

Étape 5 – Impôt fédéral et impôt provincial

Utilisez l'annexe 1 pour calculer votre impôt fédéral. Vous devez remplir la déclaration de la province du Québec pour calculer votre impôt provincial.

Étape 6 – Remboursement ou solde dû

Protégé B une fois rempli 4

Impôt fédéral net : montant de la ligne 65 de l'annexe 1 (joignez l'annexe 1 même si le résultat est « 0 »)	420		
Cotisations au RPC à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)	421 +		
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (joignez l'annexe 13)	430 +		
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 235)	422 +		
Impôt provincial ou territorial (autre que l'impôt provincial du Québec)	428 +		
Additionnez les lignes 420, 421, 430, 422 et 428.	Voici votre total à payer.		435 =

Impôt total retenu	437				
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec	438 -				
Ligne 437 moins ligne 438	=			▶	439
Abattement du Québec remboursable (16,5 % du montant de la ligne 54 de l'annexe 1)	440 +				
Paiement en trop d'assurance-emploi (inscrivez le montant payé en trop)	450			• A	
Montant de la ligne 376 de l'annexe 1	-			B	
Paiement net en trop d'assurance-emploi Ligne A moins ligne B (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			▶	451 +
Supplément remboursable pour frais médicaux (utilisez la grille de calcul fédérale)	452 +				
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) (joignez l'annexe 6)	453 +				
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (joignez le formulaire T2038(IND))	454 +				
Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	456 +				
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (joignez le formulaire GST370)	457 +				
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible	Dépenses en fournitures	468		× 15 % =	469 +
Impôt payé par acomptes provisionnels					476 +
Additionnez les lignes 439, 440, et 451 à 476.	Voici votre total des crédits.				482 =
Ligne 435 moins ligne 482	Voici votre remboursement ou solde dû.				=

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Remboursement 484

Solde dû 485

Pour en savoir plus sur les différentes façons de faire votre paiement, lisez le guide à la ligne 485 ou allez à canada.ca/paiements. Faites votre paiement au plus tard le 30 avril 2018.

Dépôt direct – S'inscrire ou mettre à jour (lisez le guide à la ligne 484)

Vous n'avez pas à remplir cette section chaque année. N'inscrivez rien ici cette année si vos renseignements pour le dépôt direct n'ont pas changé.

Pour vous inscrire au dépôt direct, mettre à jour vos renseignements bancaires ou pour demander que tous vos paiements de l'ARC que vous pourriez recevoir ou qui vous sont dus soient déposés dans le même compte que votre remboursement T1, remplissez les lignes 460, 461 et 462 ci-dessous.

En fournissant mes renseignements bancaires, j'**autorise** le receveur général à déposer **tout montant payable** par l'ARC dans le compte bancaire mentionné ci-dessous. Cette autorisation est valable jusqu'à avis contraire de ma part et elle remplace toute autorisation de dépôt direct précédente.

Numéro de la succursale **460** (5 chiffres) Numéro de l'institution **461** (3 chiffres) Numéro du compte **462** (maximum de 12 chiffres)

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents joints sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

Signez ici

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Téléphone Date

490 Si des frais ont été exigés pour préparer cette déclaration, remplissez la section suivante :

Nom du préparateur :

Téléphone :

Numéro de la TED (s'il y a lieu) : **489**

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005.

N'inscrivez rien ici

487

488

486